

Circulaire sur l'égalité des chances

Publié sur le site Centre de Ressources pour la Prévention des Radicalités Sociales (CRPRS) (<https://prev-radicalites.org>)

La circulaire du 24 juin 2021 précise le volet "égalité des chances" de la stratégie de lutte contre le séparatisme du Gouvernement.



Pour rappel, le Gouvernement porte une stratégie de lutte contre le séparatisme reposant sur 3 piliers :

- un pilier régalien,
- un pilier sociale, afin d'incarner sur le tout le territoire la promesse d'égalité des chances,
- un pilier relatif à l'organisation de l'islam de France.

Le volet « égalité des chances » de la stratégie de lutte contre le séparatisme islamiste concerne tout le territoire mais fera **prioritairement**

l'objet d'une déclinaison dans les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR)

), dans l'objectif de concentrer et d'accélérer la mise en place des dispositifs les plus efficaces afin d'obtenir un effet de levier sur les territoires concernés, en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire.

L'instruction du 21 juin 2021 en précise les modalités opérationnelles avec un vade-mecum, joint à la circulaire. Il décline en 10 engagements les actions à mettre en œuvre dans les territoires concernant le volet « égalité des chances » de la Stratégie de lutte contre le séparatisme islamiste. Ces différents engagements s'articulent autour de la réussite scolaire et éducative, la transformation urbaine et la mixité sociale, l'offre républicaine de services de proximité, le soutien des associations ou encore l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

ENGAGEMENT # 01 ⇒ Assurer la réussite scolaire et éducative

ENGAGEMENT # 02 ⇒ Accompagner la transformation urbaine des quartiers et favoriser la mixité sociale

ENGAGEMENT # 03 ⇒ Garantir une offre de services républicaine de proximité

ENGAGEMENT # 04 ⇒ Développer les actions pour l'égalité des chances

ENGAGEMENT # 05 ⇒ Soutenir les engagements des associations pour les valeurs de la République

ENGAGEMENT # 06 ⇒ Assurer la présence de professionnels qualifiés au contact des jeunes

ENGAGEMENT # 07 ⇒ Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

ENGAGEMENT # 08 ⇒ Renforcer la politique de prévention de la délinquance et le lien de confiance police-population

ENGAGEMENT # 09 ⇒ Pérenniser les initiatives « Vacances apprenantes » et « Quartiers d'été »

ENGAGEMENT # 10 ⇒ Piloter une politique de résultats par des méthodes renouvelées

- [ACCÉDER À LA CIRCULAIRE](#) [1]

Dates: Mardi 20 juillet 2021 - 14:15
Publié le 20 juillet 2021

URL de la source (modifié le 19/01/2024 - 14:37): <https://prev-radicalites.org/actualites-0/circulaire-sur-egalite-des-chances>

Liens

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45206/CIRC